



Accord Pelagos relatif à la création en Méditerranée
d'un Sanctuaire pour les mammifères marins

Pelagos

Compte rendu d'activité 2020 de l'équipe d'animation française



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*





Préambule.....	3
I. Animation de la Partie française de Pelagos par le PNPC.....	4
II. recherche.....	5
III. Gestion.....	5
III.1 Échouages.....	5
a) Le Réseau « échouages ».....	5
b) Convention de partenariat avec le GECEM.....	6
c) Kit échouage.....	6
III.2 Mise en œuvre du protocole IMMERCET.....	6
III.3 Projet TraCasse.....	7
III.4 Trafic maritime.....	7
a) REPCET.....	7
b) Dossier de création d'une Zone Maritime Particulièrement Vulnérable.....	8
III.5 Activité de whale watching et pratique de « la nage avec ».....	8
III.6 Bruits sous-marins.....	8
a) Suivis par acoustique passive durant la période de confinement.....	8
b) Amélioration des techniques de contre-minage.....	9
III.7 Gestion de crise.....	9
IV. Communication, sensibilisation, information.....	10
IV.1 Chartes des communes du Sanctuaire.....	10
IV.2 Outils de communication.....	11
a) Bulletin de liaison annuel.....	11
b) Plaisanciers « Ambassadeur Pelagos ».....	12
c) Films documentaires.....	12
d) Expositions et animations.....	13
e) Site Internet.....	14
IV.3 Relations Médias.....	15
a) Autorisations de tournage.....	15
b) Échanges avec les médias.....	16
c) Autres retombées presse.....	16
IV.4 Formations.....	16
a) Offre de formations Pelagos.....	16
b) Formation des opérateurs de whale-watching.....	16
c) Formation RNE – Carte Verte.....	16
d) Formation des agents opérationnels des services de l'État.....	17
V. Représentations nationales et internationales.....	17
VI. Perspectives 2021.....	20



PRÉAMBULE

Le Sanctuaire Pelagos est issu d'un Accord international entre la France, l'Italie et la Principauté de Monaco, signé à Rome le 25 novembre 1999 et entré en vigueur le 21 février 2002. Il a pour objectif de garantir un état de conservation favorable des mammifères marins ainsi que leurs habitats, en les protégeant des impacts négatifs des activités humaines.



Présentation du Sanctuaire Pelagos © sanctuaire-pelagos.org

Chaque Partie est compétente pour assurer, sur son propre territoire, la mise en œuvre des objectifs de l'Accord. Le Ministère chargé de l'Environnement a confié au Parc national de Port-Cros, dès 2000, une mission d'animation pour la mise en œuvre de la Partie française du Sanctuaire. Depuis lors, le Parc national de Port-Cros a conduit une politique de concertation et de partenariat avec l'ensemble des acteurs administratifs, professionnels, scientifiques et associatifs concernés par ce sujet, notamment par l'organisation et l'animation de groupes de travail et d'opérations de sensibilisation et d'information.

En 2006, les instances internationales de l'Accord ont été créées. Le Conseil Scientifique et Technique et le Secrétariat Permanent de l'Accord Pelagos ont été mis en place dans l'objectif de coordonner les activités des trois pays membres de l'Accord. Le Secrétariat Permanent, en collaboration avec le Comité Scientifique et Technique, prépare notamment les résolutions, recommandations et programmes de travail qui seront soumis à l'approbation de la Conférence des Parties.

Pelagos s'étend sur une superficie de 87 500 km² et sur un linéaire côtier de 2 022 km. Huit principales espèces de mammifères marins sont régulièrement observées dans le Sanctuaire.

Le statut de Pelagos en tant qu'Aire Spécialement Protégée d'Importance Méditerranéenne (ASPIM) a été renouvelé en 2019 avec l'appui technique de l'équipe de la Partie française.

Ce document, rapporte l'action d'animation réalisée au cours de l'année 2020 par le Parc national de Port-Cros pour le compte de la Partie française du Sanctuaire.



I. ANIMATION DE LA PARTIE FRANÇAISE DE PELAGOS PAR LE PNPC

L'animation de la Partie française du Sanctuaire a été confiée par le Ministère en charge de l'Environnement au Parc national de Port-Cros en 2000, ce dernier en assure l'animation depuis. Pour la période 2017-2019, une convention triennale a été établie entre le Ministère de la transition écologique et le Parc national ayant pour buts :

- d'une part la mise en œuvre de l'animation du réseau des acteurs français du Sanctuaire, la participation aux réunions nationales et internationales, les actions relatives à la formation, la communication et la sensibilisation du public ;
- d'autre part, la conduite et la réalisation du programme de recherche scientifique triennal en réponse aux thématiques définies dans le cadre de l'appel à propositions de partenariats scientifiques pour la période 2017-2019.

Cette convention définit également les moyens financiers accordés par le Ministère au Parc national de Port-Cros pour accomplir ces missions.

Compte tenu du retard pris dans la mise en œuvre de la convention de partenariat en 2018 et 2019 du fait d'une baisse de l'effectif dédié à la mission, il a été convenu avec la tutelle que les actions envisagées en années 1 et 2 et non réalisées jusqu'alors soient reportées en année 3 (soit du 18 juillet 2019 au 18 juillet 2020). La crise sanitaire ayant immobilisé les actions lors de la période de confinement au printemps 2020, un avenant à la convention a été signé pour reporter sa date de clôture au 18 octobre 2020.

La mission d'animation nationale est assurée par environ 1,15 équivalent temps plein au sein du Parc national de Port-Cros, hors appui des personnels des services administratif, financier, informatique et communication.

- Équipe de Direction à quelques pourcents de son temps, Marc Duncombe et François Victor
- Chef du service Connaissance pour la gestion de la biodiversité à 20% de son temps, Alain Barcelo
- Adjointe au Chef de service, Référente milieu marin et Pelagos à 20% de son temps, Marion Peirache
- Assistante Pelagos en totalité d'un temps partiel à 70%, Magalie Alaphilippe
- Technicien milieu marin et Pelagos à 5% de son temps, Thomas Abiven

Le poste des charges salariales relatives à ces agents est pris en charge sur fonds propres par le Parc national de Port-Cros, ainsi que les frais de fonctionnement et de structure (téléphone, papeterie, etc.).



II. RECHERCHE

Le programme de recherche triennal, financé par le Ministère de la Transition Écologique (MTE) à hauteur de 189 943,60 € a permis d'acquérir des connaissances approfondies sur les thématiques suivantes :

- Actualisation cartographique des connaissances sur la distribution des mammifères marins dans le Sanctuaire Pelagos.
- Caractérisation de la signature acoustique du grand dauphin versus dauphin bleu et blanc.
- Campagnes dédiées à l'étude des populations de mammifères marins au sud-est de la Corse.
- Poursuite de la caractérisation des taux de contamination.
- Caractérisation de l'impact de la plaisance et du tourisme côtier sur les populations de mammifères marins et propositions de mesures de gestion.

En 2020, le programme triennal de recherche s'est finalisé avec la remise des rapports suivants :

- Exposition au trafic de plaisance et au tourisme du groupe côtier de Dauphins bleus et blancs de la région d'Antibes, réalisé par le Groupe de Recherche sur les Cétacés (GREC) ;
- Évaluation de l'impact des activités de *whale-watching* sur les populations de cétacés en Méditerranée française et de la mise en œuvre du label High Quality Whale-Watching®, confié au Groupement d'Intérêt Scientifique pour les Mammifères Marins de Méditerranée (GIS3M) ;
- Étude des populations de mammifères marins au sud-est du Sanctuaire Pelagos (GIS3M) ;
- Évolution des populations de Rorqual commun et Dauphin bleu et blanc sur 25 ans dans le Sanctuaire Pelagos (EcoOcéan Institut) ;
- Évaluation des taux de contamination en phtalates des grands cétacés du Sanctuaire Pelagos (WWF).

III. GESTION

III.1 Échouages

a) Le Réseau « échouages »

La collecte des données relatives aux échouages est assurée par les correspondants du Réseau National d'Échouages (RNE) et coordonnée par l'UMS 3462 dénommé Observatoire PELAGIS. Le RNE, actif depuis 1973, est un dispositif de suivi qui constitue une composante majeure du suivi de l'état de conservation des populations de mammifères marins des eaux françaises.



Celui-ci a délégué au Groupe d'Études des Cétacés de Méditerranée (GECEM), une association à but non lucratif, le soin de coordonner les activités du Réseau pour la Méditerranée française.

La Partie française du Sanctuaire participe à ce Réseau, le soutient financièrement et apporte son soutien logistique (alerte du Réseau, mise à disposition des personnels lors d'échouages sur le territoire du Parc national (de Ramatuelle à La Garde) et au-delà.

La quasi-totalité des échouages concerne des animaux morts en mer (vieillesse, maladie, blessure ou accident) et rejetés à la côte par les courants et les vents. Ces échouages constituent des sources d'informations importantes pour faire avancer la connaissance générale de ces populations et la biologie de ces espèces.

Le Parc national de Port-Cros est très impliqué dans le réseau, une quinzaine d'agents est titulaire de la carte verte. Une grande partie des interventions sur l'Aire Maritime Adjacente du Parc national, voire un peu au-delà, a été assurée par ces agents en 2020.

b) Convention de partenariat avec le GECEM

La Partie française maintient son soutien au RNE via une convention de partenariat avec le Groupe d'Étude des Cétacés de Méditerranée (GECEM) pour le « suivi et l'exploitation des échouages sur les côtes méditerranéennes françaises » sur la période 2016-2019. Le but de cette convention de partenariat est de poursuivre le suivi systématique des échouages et la veille sanitaire et de continuer à améliorer leur exploitation scientifique afin de récolter de plus en plus de données sur les cétacés de Méditerranée. Ce bilan quadriennal a été finalisé en 2020.

c) Kit échouage

En complément, l'appui au Réseau National d'Échouages de Méditerranée prévoit chaque année un budget pour l'achat de petites fournitures permettant d'intervenir sur les échouages. Le réapprovisionnement de consommables pour les kits échouages est assuré tout au long de l'année auprès des détenteurs de la Carte Verte.

L'OFB poursuit le déploiement du kit échouage (bâche, rubalise et drapeau) créé par Pelagos France sur le littoral méditerranéen hors du Sanctuaire.

III.2 Mise en œuvre du protocole IMMERCET

Depuis fin 2017, la Base Navale de Toulon est équipée du matériel permettant une immersion et les équipages mobilisables sont formés. La Préfecture maritime peut désormais initier une opération IMMERCET dès qu'une carcasse répondant aux critères se présentera. Trois autres équipements ont été acquis en 2020. L'un pour venir compléter le premier à Toulon et deux autres qui seront prochainement mis à disposition de la Corse par la Préfecture maritime de Méditerranée (lieux de stockage à définir).

En 2020, aucune carcasse de grands mammifères marins n'a été éligible à la mise en œuvre du protocole IMMERCET.



III.3 Projet TraCasse

TraCasse a pour ambition de suivre la dérive des carcasses de mammifères marins qui ne sont pas éligibles à IMMERCET, car en état de décomposition avancée, afin de les signaler en temps réel en tant que danger à la navigation, puis de repérer précisément la position finale de leur immersion. Il s'agit donc d'une alternative au pétardement ou à l'équarrissage, d'un gain de sécurité pour la navigation en mer et d'un potentiel de recherches exceptionnel pour le suivi de la décomposition des carcasses au fond des mers, caractérisé par une biodiversité rare et, sans doute, très partiellement connue. Céline Obadia est en charge du dossier au sein du Parc national.

L'année 2020 aura vu la commande du dispositif TraCasse et son test en mer au mois de juillet dont les premiers résultats sont concluants. Quelques améliorations techniques ont été apportées au dispositif (réglage du frein, insertion d'un joint en caoutchouc entre le mât et les plaques pour éviter un léger jeu, ajout d'une pièce pour éviter le frottement entre la tresse et le bas du tube PVC).

Dès que le contexte sanitaire le permettra, le dispositif sera livré sur la base de Toulon. La réunion envisagée avec la Marine nationale et la Préfecture maritime pour ce qui concerne le protocole d'accroche sera organisée début 2021. D'ores et déjà, les 4 documents préparatoires que sont le protocole proposé, un ancien protocole similaire de la Manche, un diaporama de présentation ainsi qu'un plan détaillé du dispositif avec ses caractéristiques (poids, dimensions) ont été transmis.

En ce qui concerne le processus de transmission de l'information, il a été défini avec le Centre Opérationnel de la Marine qu'un seul envoi de position de la balise par jour aurait lieu sauf si la position variait de plus d'1 mille. Étant donné que chaque utilisateur défini peut consulter volontairement la position de la balise à partir d'un compte commun avec un mot de passe, et également récupérer l'ensemble des données à l'issue, le Parc national (Céline Obadia) sera donc l'unique destinataire de toutes les positions de la balise en direct.

TraCasse a par ailleurs été présenté aux partenaires du Projet Interreg GIAS, qui vise à accroître la sécurité de la navigation dans la zone transfrontalière, lors d'une réunion en visioconférence le 10 février.

III.4 Trafic maritime

a) REPCET

L'équipe d'animation évoque le dispositif REPCET dès qu'elle le peut pour que l'essaimage soit le meilleur possible. Elle a été associée à plusieurs réflexions ou projets de programmes de recherche visant améliorer la détectabilité des mammifères marins. Il s'agit en effet d'un paramètre qui limite actuellement l'usage de REPCET.



b) Dossier de création d'une Zone Maritime Particulièrement Vulnérable

Le dossier pour la mise en place d'une Zone Maritime Particulièrement Vulnérable (ZMPV) en Méditerranée Nord-Occidentale, intégrant le Sanctuaire Pelagos, poursuit son cheminement au niveau des 4 pays concernés (France, Italie, Monaco et Espagne).

L'équipe d'animation a pu participer à une réunion entre les services de l'État français le 28 avril, laquelle avait pour ambition de préciser l'état d'avancement, les étapes encore nécessaires et le calendrier du projet. La crise sanitaire avait déjà retardé les dates des commissions de l'Organisation Maritime Internationale (OMI). La situation ne s'étant pas arrangée depuis, aucun calendrier ne peut être avancé aujourd'hui.

III.5 Activité de whale watching et pratique de « la nage avec »

L'arrêté ministériel modifiant l'arrêté du 1^{er} juillet 2011 a été publié le 3 septembre 2020. Il introduit dans le droit français le fait que l'approche à moins de 100 mètres des mammifères marins, dans les aires marines protégées, constitue une perturbation intentionnelle.

Des discussions ont été engagées avec la Préfecture maritime pour envisager la rédaction de l'arrêté préfectoral qui viendrait compléter cet arrêté ministériel, notamment pour préciser les conditions d'approche dans la zone de vigilance (de 100 à 300 mètres des animaux). L'équipe d'animation demeure convaincue que cette zone doit être réservée aux seuls détenteurs du label HQWW® pour les professionnels, ainsi qu'aux Ambassadeurs Pelagos (sous réserve d'une amélioration du dispositif actuel) pour les particuliers.

À titre d'information, un article piloté par Joséphine Chazot de Souffleurs d'Écume, qui a associé un agent de l'équipe d'animation, a été publié dans *Tourism Marine Environments*. Cet article fait état de la pratique de whale watching au niveau de toutes les façades maritimes françaises et de recommandations :

Chazot, J., Hoarau, L., Carzon, P., Wagner, J., Sorby, S., Ratel, M. & Barcelo, A. Recommendations for Sustainable Cetacean-Based Tourism in French Territories: A Review on the Industry and Current Management Actions. *Tourism in Marine Environments*, Volume 15, Numbers 3-4, 2020, pp. 211-235(25).

> <https://doi.org/10.3727/154427320X15943351217984>

III.6 Bruits sous-marins

a) Suivis par acoustique passive durant la période de confinement

Dans la continuité de 2018/2019, le Parc national de Port-Cros, partenaire historique du Professeur Hervé Glotin, accompagne les missions du scientifique en lui mettant à disposition un accueil au port de Port-Cros.

L'équipe d'animation française a apporté son soutien en vue de l'organisation de deux missions scientifiques lors de la période de confinement au printemps 2020 qui ont été autorisées sur décision du Préfet maritime de Méditerranée :



> **La mission Sphyrna Odyssey** Quiet Sea menée par le Professeur Hervé Glotin a pu bénéficier d'un point stratégique de repli au port de Port-Cros, et ainsi un gain de temps et de confort. Cette mission avait pour objectif de mesurer la densité et le comportement de plusieurs espèces de cétacés (cachalot, grand dauphin, baleine à bec de cuvier, dauphin bleu et blanc, dauphin Risso) aux alentours de côtes incroyablement calmes.

> De même, le port de Port-Cros a accueilli la **mission menée par le GREC** (Alexandre Gannier) dans le cadre des suivis acoustiques côté Est dont l'objectif prioritaire était d'étudier la présence et l'activité des cétacés présents dans la zone azurée en l'absence de trafic de plaisance et d'opérateurs touristiques entre le 27 avril et le 24 mai 2020.

b) Amélioration des techniques de contre-minage

L'élimination des munitions historiques sous-marines s'effectue principalement par contre-minage. L'équipe d'animation a été en lien durant toute l'année avec la Préfecture maritime, à sa demande, pour l'accompagner dans les opérations qui ont dû être réalisées en rade d'Hyères principalement. Les moyens humains du Parc national de Port-Cros ont été mobilisés plusieurs fois pour appuyer les personnels militaires dans la veille active avant les contre-minages pour s'assurer de l'absence de mammifères marins. Les hydrophones mobiles étaient également déployés pour faciliter cette mission.

Des observateurs scientifiques ont également été embarqués pour observer les procédures et tenter de les améliorer encore. Le drone marin Sphyrna a été mobilisé, grâce à l'implication du Professeur Hervé Glotin, pour procéder à des enregistrements.

La Préfecture maritime est par ailleurs en train de commander des dispositifs d'effarouchement pour éloigner les mammifères, un hydrophone mobile ainsi qu'un système permettant de produire un rideau de bulles pour réduire la propagation de l'onde sonore. Un questionnaire est actuellement en cours sur l'opportunité de mettre en œuvre la technique d'océanisation (immersion des munitions non contre-minées à grande profondeur).

Un groupe de travail associant la Préfecture maritime, le WWF, le Conseil scientifique du Parc national de Port-Cros ainsi que son équipe technique avance de front sur tous ces dossiers.

III.7 Gestion de crise

Baptisé Fluker, un rorqual commun amputé de sa caudale, suite certainement à une blessure causée par des filets puis une collision, est arrivé d'Italie jusqu'en France au début de l'été. Fluker s'est retrouvé à l'agonie, avec des difficultés pour se déplacer et se nourrir dans les eaux du Sanctuaire Pelagos.

Suite aux informations transmises par l'Italie qui concluait qu'il n'y avait plus rien à faire, l'euthanasie étant impossible à mettre en œuvre sur un tel animal, un AVURNAV a été émis par la Préfecture maritime pour assurer sa tranquillité avec une zone interdite d'approche à 300 m.

Des discussions sont en cours entre les services de l'État pour savoir quelle procédure mettre en place si un cas similaire se reproduisait pour augmenter la coordination entre les acteurs, et notamment faciliter l'octroi d'autorisations d'approche par les scientifiques dans les zones interdites.



IV. COMMUNICATION, SENSIBILISATION, INFORMATION

IV.1 Chartes des communes du Sanctuaire

45 communes françaises sont signataires de la Charte Pelagos, ainsi que 4 communautés de communes que sont la Métropole Nice Côte d'Azur, la communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins, la Communauté d'agglomération de la Riviera française et la Métropole Toulon Provence Méditerranée (tableau page suivante).

Les communes de Villeneuve-Loubet (06) et de Brando (2B) ont délibéré en faveur de leur adhésion à la Charte Pelagos. Les signatures de la Charte n'ont pu être réalisées en 2020 compte tenu des deux périodes de confinement mais seront organisées dès que le contexte sanitaire le permettra.

En 2020, les communes de Roquebrune-Cap-Martin (06) et Ville di Pietrabugno (2B), et les EPCI : Communauté d'agglomération de la Riviera française et Métropole Toulon Provence Méditerranée ont signé la charte de partenariat du Sanctuaire Pelagos.

Var	Alpes-Maritimes	Haute-Corse	Corse du Sud
Cavalaire-sur-Mer	Antibes Juan-les-Pins	Barrettali	Calcatoggio
Hyères	Beaulieu-sur-Mer	Belgodère	Ajaccio
La Croix Valmer	Cagnes-sur-Mer	Centuri	Pianottoli-Caldarelo
La Londe-les-Maures	Cannes	Olmata Di Capicorso / Olmata di Capicorsu	
Le Lavandou	Cap d'Ail	Corbara	
Le Rayol-Canadel-sur-Mer	Eze	Galéria	
Ramatuelle	Mandelieu-la-Napoule	Patrimonio / Patrimoniu	
Saint-Raphaël	Menton	Pino / Pinu	
Saint-Tropez	Nice	Rogliano / Roglianu	
Grimaud	Roquebrune-Cap-Martin	Saint Florent / San Fiurenzu	
Roquebrune-sur-Argens	Saint-Jean-Cap-Ferrat	San Gavino di Tenda / San Gavinu di Tenda	
Sainte-Maxime	Saint-Laurent-du-Var	San Martino di Lota / San Martinu di Lota	
	Vallauris Golfe-Juan	Santo Pietro di Tenda / Santu Petru di Tenda	
	Villefranche-sur-Mer	Sisco / Siscu	
	Théoule-sur-mer	Ville di Pietrabugno	

Dans le département du Var, un état initial a été fait avec la commune de Grimaud par deux fois suite à un changement de référent Pelagos les 6 février (par téléphone) puis 4 décembre (par visioconférence).

Dans le département des Alpes-Maritimes, 7 communes ayant signé la Charte depuis 2 ans ou plus ont été rencontrées sur site et évaluées en 2020 :

- Vallauris Golfe Juan-les-Pins, le 28 janvier (rendez-vous initialement prévu en décembre 2019 qui a été reporté)
- Antibes Juan-les-Pins, le 28 janvier (rendez-vous initialement prévu en décembre 2019 qui a été reporté)
- Cap d'Ail, le 28 février
- Saint-Jean-Cap-Ferrat, le 28 février
- Villefranche-sur-mer, le 18 septembre
- Mandelieu, le 18 septembre
- Saint-Laurent du Var, le 9 octobre

Toutes les communes rencontrées souhaitent renouveler la Charte de partenariat et s'impliquer encore davantage pour promouvoir les valeurs du Sanctuaire.

Pour les 8 autres communes continentales, dont la charte arrivait à échéance, des contacts ont été pris par téléphone et courriels le cas échéant pour leur proposer des dates de visite. Certaines sont déjà programmées en début d'année 2021.

Dans le département de Corse du Sud et Haute-Corse, le déplacement prévu a été annulé compte tenu du contexte de crise sanitaire. Un déplacement sera organisé en 2021 en Corse pour visiter et évaluer les 16 communes dont la Charte est arrivée à échéance dont 11 pour lesquelles la Charte arrivera à échéance en 2021.

IV.2 Outils de communication

Comme chaque année, les outils Pelagos sont largement diffusés prioritairement auprès des communes partenaires qui les mettent à disposition du public dans les offices de tourisme, les ports et lors d'événements ou manifestations.

a) Bulletin de liaison annuel



Dans un objectif de communication avec ses partenaires (État, collectivités locales, équipes de recherche, professionnels, associations et ONG), la Partie française du Sanctuaire réalise un bulletin d'information. L'édition 2020 a permis de faire un point sur les actions menées durant l'année dans le domaine de la recherche, des échouages, de la sensibilisation ou des activités humaines. La publication a été diffusée par courriel et imprimée en 5 000 exemplaires. Les numéros précédents restent disponibles en [téléchargement à partir du site Internet du Sanctuaire](#).



Cet outil renforce les liens entre tous, valorise le travail de chacun et tient informé de l'état d'avancement des projets. Il est publié une fois par an et ce depuis 2003.

b) Plaisanciers « Ambassadeur Pelagos »

La campagne de sensibilisation, invitant les plaisanciers à s'engager auprès de Pelagos pour veiller au respect du code d'approche des mammifères marins, s'est poursuivie en 2020. Les outils développés consistent en une application sur le site Internet, un poster et un guidon nautique.

Plus de 620 plaisanciers, principalement français, sont « Ambassadeurs Pelagos » et une grande partie arbore le guidon nautique distribué gratuitement sur simple demande.

Deux campagnes de sensibilisation ont spécifiquement été menées en 2020 sur la démarche Ambassadeur :

- > l'une via les réseaux sociaux du Sanctuaire Pelagos et du Parc national pour souligner l'implication des 500 ambassadeurs français et inviter le public à les rejoindre.

- > l'autre via l'Union des ports de plaisance de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour inviter les plaisanciers à partager les valeurs du Sanctuaire.

D'autre part, cette démarche fait l'objet d'un temps de discussion systématique avec les communes partenaires lors des rendez-vous d'évaluation pour qu'elles s'en fassent les relais.

Il est également à noter qu'en 2020 le port privé de Sainte-Maxime a invité ses usagers, de sa propre initiative, à s'engager dans cette démarche pour que le port soit aux couleurs des « Ambassadeurs Pelagos » en arborant sur chaque navire le guidon nautique.

Au final, ces campagnes ont eu une incidence positive sur les engagements annuels qui ont quintuplé : 23 nouveaux inscrits en 2019, 133 en 2020 !

c) Films documentaires

Film documentaire avec Regard du Vivant

L'association Regard du Vivant avait produit en 2013 le magnifique ouvrage qui fait référence sur la faune du large en Méditerranée : *PELAGOS, voyage naturaliste au large de la Méditerranée*.

Suite à ses nombreuses expéditions, l'association réalise un 52' mettant en scène les richesses biologiques des eaux du Sanctuaire.

La Partie française de Pelagos a apporté son soutien à ce beau projet et bénéficie d'un court métrage sur la promotion du Code de bonne conduite pour l'observation des cétacés qui fera l'objet d'une communication dédiée en 2021.

En complément, le Parc national de Port-Cros, dans le cadre d'un financement Interreg Mairrimo Ecostrim réalise un court-métrage pour promouvoir le label High Quality Whale Watching® qui viendra compléter ce court métrage pour la promotion du code de bonne conduite.

Ces deux courts métrages permettront de sensibiliser les usagers compte tenu de la modification de l'arrêté ministériel du 1^{er} juillet 2011 qui stipule qu'une approche à moins de 100 m des cétacés constitue une perturbation intentionnelle et est donc interdite.

Film documentaire par la ville d'Ajaccio

L'équipe d'animation française ainsi que le Secrétariat permanent ont été interviewés dans le cadre de la réalisation d'un film documentaire sur le Sanctuaire Pelagos réalisé par la ville d'Ajaccio grâce à un financement Interreg Murrinimo Ecostrim.

d) Expositions et animations

Trois conventions de prêt des expositions Pelagos ont été signées avec les communes, communautés de communes et associatifs partenaires en 2020 afin de promouvoir et de sensibiliser le public ou les professionnels au Sanctuaire Pelagos :

- Maison du parc maritime départemental Estérel – Théoule du 10 juillet au 15 septembre.
Le Sanctuaire Pelagos a été mis à l'honneur à la Maison du parc maritime départemental Estérel – Théoule par la communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins avec notamment la fête de la mer et des littoraux des 17, 18 et 19 juillet 2020.



*Exposition photographique Pelagos à la maison du parc maritime Estérel – Théoule du 10/07 au 15/09/2020
©Cannes Pays de Lérins*

- Direction générale de l'armement - Levant et Mourillon du 14 septembre au 12 octobre.
La DGA-EM a souhaité sensibiliser ses agents aux valeurs du Sanctuaire Pelagos en affichant les panneaux de l'exposition « Les cétacés de Méditerranée font surface » accompagnés des triptyques de présentation dans une zone de passage propice sur ses sites du Mourillon et du Levant.



- Port Heraclea – Cavalaire-sur-mer du 30 juillet au 30 septembre.

Un espace a été dédié au Sanctuaire Pelagos à la Maison de la mer de Cavalaire-sur-mer dans le cadre de l'exposition sur la protection de l'environnement et des cétacés.

L'équipe de Cavalaire-sur-mer a également participé à l'émission [TV Matin](#) pendant laquelle elle a communiqué sur son engagement dans la Charte Pelagos.

e) Site Internet

L'équipe d'animation française a procédé à la mise à jour du site Internet en demandant au Secrétariat permanent d'intégrer notamment :

- le compte rendu d'activité 2019,
- le communiqué sur le Comité national du Sanctuaire du 23 septembre,
- le Bulletin d'information 2020,
- le lancement du Concours Stop Collision

De plus, les pages concernant les nouvelles communes signataires de la Charte ont été actualisées.

La demande de la mise en place dans l'espace privé d'une rubrique « La charte en actions » n'a pu aboutir à une mise en œuvre en 2020 compte tenu du report du Comité scientifique et technique. Cette rubrique permettra aux communes signataires de la Charte d'avoir un espace dédié pour y retrouver :

- les documents utiles aux partenariats,
- les outils de communication à disposition des communes (expositions, kakemonos, triptyques, posters, marque-pages, etc.),
- les coordonnées des référents Pelagos des communes pour qu'ils puissent échanger entre eux,
- les initiatives des communes pour que chacune puisse s'inspirer de ce que les voisines réalisent dans le cadre du partenariat Pelagos.

Dans l'attente et en lien avec le Concours « Stop Collision », l'équipe d'animation française a mis en place [une plate-forme numérique d'échanges](#) avec un double objectif :

- dédier une page aux initiatives des communes signataires de la Charte de partenariat Pelagos,
- inviter le jeune public à s'exprimer sur leur envie de ralentir la course quotidienne à la vitesse et d'accepter de renoncer à l'immédiateté qui génère des impacts graves sur les cétacés du Sanctuaire. En effet, la première cause non naturelle de mortalité des grands cétacés (rorqual commun et cachalot) est la collision avec les navires, et une vitesse au-dessous de 10 nœuds permettrait de les limiter.

Le lancement officiel du concours auprès des communes signataires de la Charte de partenariat a été fait le 3 février aux côtés de 3 partenaires que sont le WWF France, Souffleurs d'écume et le GIS3M.

Compte tenu du contexte de crise sanitaire qui a vu la fermeture des établissements ciblés en mars/avril 2020, il a été convenu de prolonger le concours, qui devait se clore le 8 mai, jusqu'au 30 novembre.

Au final, deux structures ont participé au Concours : le centre aéré du Lavandou (à gauche) et l'école maternelle du Revest-les-Eaux (à droite). Compte tenu de leurs prestations de qualité, le jury, présidé par Denis Ody (WWF France), a décidé de les déclarer vainqueurs *ex aequo* et de les accueillir en avril 2021 sur le Blue Panda dans le cadre d'une visite pédagogique.



L'équipe d'animation constate que la plateforme n'a malheureusement pas rencontré le succès escompté vis à vis de sa page « La Charte en Actions » qui pourrait s'expliquer en partie par le contexte de crise sanitaire.

Aussi, l'équipe d'animation essaiera à nouveau de disposer d'un espace dédié aux partenaires sur le site Internet existant (géré au niveau international) qui sera mis en valeur via une lettre d'information annuelle électronique « La Charte en actions ». Le premier numéro lancé en janvier 2020 a présenté l'équipe d'animation et ses missions. Les suivants permettront de mettre à l'honneur les initiatives locales et les référents Pelagos des communes partenaires.

IV.3 Relations Médias

a) Autorisations de tournage

À chaque fois qu'elle a été sollicitée par une équipe de tournage, l'équipe d'animation a fait connaître aux médias les dispositions de l'approche des mammifères marins et les procédures à suivre (pas d'images simultanées d'un homme sous l'eau et d'un mammifère marin notamment), le tout en lien avec le correspondant DREAL compétent.

Plusieurs médias, relayant notamment des approches au plus près des mammifères marins par des apnéistes célèbres, continuent à promouvoir involontairement l'incitation à la nage avec ces animaux auprès du grand public. La publication de l'arrêté ministériel interdisant l'approche des mammifères marins à moins de 100 mètres devrait permettre de passer dans un régime d'autorisations qui imposera des contraintes adaptées aux pétitionnaires.



b) Échanges avec les médias

L'équipe d'animation française investit beaucoup de temps pour les médias depuis 2018. Beaucoup d'entre eux diffusent des vidéos de plaisanciers qui s'approchent très près des mammifères marins, sans respecter le code de bonne conduite. Un travail a notamment été mené auprès de Var Matin pour éviter la diffusion de certains supports vidéo et avoir un accompagnement écrit.

De plus, beaucoup d'équipes font des demandes de tournage avec des mammifères marins auprès de la DREAL chargée d'instruire les demandes de dérogation pour dérangement intentionnel d'espèces protégées.

La philosophie de Pelagos est systématiquement rappelée :

- pas d'images d'un navire en situation d'approche non conforme – respect du code d'approche ACCOBAMS / Pelagos ;
- pas d'images d'un homme (nageur) et d'un animal sur le même plan.

L'équipe d'animation maintient fermement cette position contre les médias nationaux qui tiennent absolument à avoir ces plans-là.

c) Autres retombées presse

Les articles sont visibles depuis la revue de presse trimestrielle du Parc national de Port-Cros :

- > **Revue de presse du 1^{er} trimestre**
- > **Revue de presse du 2nd trimestre**
- > **Revue de presse du 3^{ème} trimestre**
- > **Revue de presse du 4^{ème} trimestre**

IV.4 Formations

a) Offre de formations Pelagos

L'édition 2016/2017 du catalogue de l'offre de formations permettant de recenser et décrire l'ensemble des formations relatives aux mammifères marins de Méditerranée devra être mise à jour et un nouveau module de formation développé. Ces actions seront menées en 2021.

b) Formation des opérateurs de whale-watching

La 6^{ème} formation des opérateurs labellisés High Quality Whale Watching® en Méditerranée, habituellement organisée par Souffleur d'Écume, n'a pu se dérouler en 2020 compte tenu du contexte de crise sanitaire. Elle sera reprogrammée en 2021.

Le site Internet www.whale-watching-label.fr recense tous les opérateurs labellisés.

c) Formation RNE – Carte Verte

Aucune action particulière n'est à noter sur ce domaine pour l'année 2020.



d) Formation des agents opérationnels des services de l'État

Le projet de formation des agents opérationnels des services de l'état a été initié en 2018.

L'action de l'État en mer inclut un volet environnemental, cette mission spécifique devait permettre de concrétiser des partenariats (via des conventions) entre les services concernés (Douanes, Gendarmerie, Brigades nautiques, etc.) et le Sanctuaire Pelagos. L'objectif visé est de valoriser les observations de cétacés (morts ou vifs) et toute information relative à l'environnement marin ou aux activités susceptibles d'impacter ce dernier.

En 2018, la réunion préalable prévoyait une formation des personnels naviguant et la mise à disposition d'un outil simple de rapportage des observations (fichier simplifié pour animaux, activités ou événement).

Ce projet est en attente mais devrait pouvoir être relancé en 2021.

À l'initiative du CrossMed, une session de 2 heures de formation sur Pelagos était prévue le 3 décembre 2020 pour l'ensemble des personnels. Compte tenu de la crise sanitaire, la formation est repoussée à une date non encore définie.

V. REPRÉSENTATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES

L'équipe d'animation a initié ou participé à des réunions ou rencontres bilatérales organisées principalement dans la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi qu'à plusieurs réunions ou séminaires à caractère international en Principauté de Monaco.

- Les échanges formels et informels avec AGOA se sont poursuivis en 2020. Le Sanctuaire AGOA a fait l'objet d'un article dans le Bulletin Pelagos 2020 et en proposera certainement d'autres pour les numéros suivants.
- Dans le cadre du projet Interreg MED MPA Networks, sous l'égide de MedPAN, le Parc national de Port-Cros s'est engagé à conduire une action en partenariat avec l'Aire marine protégée de Portofino. Cette AMP a pour ambition de créer une dynamique vertueuse de réseau entre les AMP italiennes pour relayer les missions du Sanctuaire et valoriser les démarches concertées en faveur des mammifères marins. Cette action est déclinée par des relations bilatérales privilégiées, favorisant les échanges sur le mode de fonctionnement de l'équipe d'animation de la Partie française et de la gouvernance établie au fil des années. Les échanges n'ont pas pu avoir lieu en 2020 à cause de la crise sanitaire, mais un questionnaire envoyé par l'AMP de Portofino a été rempli afin que cette dernière puisse mieux comprendre le fonctionnement de l'équipe d'animation française du Sanctuaire, et commencer certaines actions.
- Toujours dans le cadre du programme européen, une formation dédiée à la conservation et au suivi des cétacés dans les AMP de Méditerranée a été organisée au Parc national de Port-Cros par l'association Miraceti. Elle s'adressait uniquement à un public non francophone venant d'AMP du pourtour méditerranéen. Cette formation fait partie d'un ensemble de modules de formations supervisés par MedPAN. Une vidéo teaser, financée par ACCOBAMS, visant à promouvoir cette formation pour la pérenniser dans le temps et la reproduire dans d'autres AMP méditerranéennes a été tournée à cette occasion.



- Le Comité national du Sanctuaire Pelagos s'est réuni le mercredi 23 septembre 2020 à Saint-Jean-Cap-Ferrat (Alpes-Maritimes).

Ce rendez-vous, qui regroupe tous les partenaires (institutionnels, socioprofessionnels, scientifiques, associatifs), a réuni 50 participants (en présentiel ou en visioconférence) dont les représentants du Ministère de la Transition Écologique, de la Préfecture maritime de Méditerranée, du Secrétariat permanent représentée par Mme Costanza Favilli et de l'ACCOBAMS représentée par Mme Susana Salvador.

La matinée a été dédiée au bilan du programme de recherche triennal 2017-2019 financé par le MTE et piloté par l'équipe d'animation française.

Les résultats des études suivantes ont été présentés :

- ➔ Évaluation de l'impact des activités de whale watching sur les populations de cétacés en Méditerranée française et de la mise en œuvre du label High Quality Whale Watching® - GIS3M
- ➔ Exposition au trafic de plaisance et au tourisme du groupe côtier de Dauphins bleu et blanc de la région d'Antibes – GREC
- ➔ Étude des populations de mammifères marins au sud-est du Sanctuaire Pelagos – GIS3M
- ➔ Évolution des populations de rorqual commun et Dauphin bleu et blanc sur 25 ans dans le Sanctuaire Pelagos – EcoOcéan Institut

Les études seront disponibles sur le site Internet du Sanctuaire Pelagos.

De plus, le professeur Glotin a présenté les résultats de Sphyrna Odyssee menée avec le soutien de la Fondation Prince Albert II de Monaco, les Explorations de Monaco et l'ACCOBAMS qui a permis le suivi en 3D du déplacement de la mégafaune lors de la période de confinement.

L'après-midi, les sujets suivants ont notamment été abordés lors de la séance du CNS riche en échanges et discussions :

- Un hommage a été rendu à M. Boris Daniel.
- Au niveau international :
 - l'Accord Pelagos a souligné le travail de fond mené dans le cadre de la rédaction du futur plan de gestion 2022-2028 qui assoira de nouvelles bases et de nouvelles perspectives.
 - l'Accord ACCOBAMS a présenté les priorités du programme de travail adoptées par la réunion des Parties en novembre 2019 que sont :
 - ✓ l'amélioration des connaissances sur l'état de conservation des cétacés,
 - ✓ la réduction des pressions humaines,
 - ✓ la valorisation des produits de l'Accord à travers le renforcement de la communication.

- Au niveau national :
 - ➔ le Ministère a informé de la publication du guide de préconisations pour limiter les impacts des émissions acoustiques en mer d'origine anthropique sur la faune marine. De plus, l'arrêté modificatif de l'arrêté du 1^{er} juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, qui caractérise en tant que perturbation intentionnelle une approche à moins de 100 m des cétacés dans les aires marines protégées, a été signé pour une mise en application au **1^{er} janvier 2021**.
 - ➔ l'équipe d'animation française a rappelé l'appel à initiatives auprès de ses partenaires sur la thématique des collisions qui s'est clôturé le 30 novembre (Concours Stop collision – cf. IV.2.e). Elle a également souligné le rôle essentiel des communes partenaires du Sanctuaire et des EPCI pour démultiplier son action sur l'ensemble du territoire et notamment en Corse via la diffusion des outils de communication et de sensibilisation (affiches, expositions mises à disposition gratuitement, marque-pages, etc.). Les outils de gestion (IMMERCET, TraCasse, etc.) ont été présentés et les orientations de recherche esquissées pour le prochain triennal. Un temps de parole a été dédié aux communes partenaires pour exposer leurs initiatives et/ou besoins. De nouvelles communes littorales et EPCI ont informé de leur volonté à adhérer à la Charte de partenariat Pelagos.

Prochain rendez-vous fixé à l'automne 2021 en Corse.



*Réunion du Comité national du Sanctuaire Pelagos
(23/09/20 – Saint-Jean-Cap-Ferrat) © D. Gayraud – Nice Matin*

- Présidence (Alain Barcelo) du jury de présélection pour le recrutement de l'assistant au Secrétaire exécutif de l'Accord et participation au jury de sélection.



- Participation soutenue au travail portant sur la préparation du nouveau plan de gestion de l'Accord (stratégie de rédaction, cahier des charges, choix du prestataire de services), dont analyse critique sur le travail mené durant le plan de gestion en vigueur.
- L'équipe d'animation française a participé à plusieurs réunions portant sur le whale watching :
 - une réunion en visioconférence le 28 mai avec ACCOBAMS et le Ministère. Cette rencontre a permis de redéfinir les partenariats et les besoins sur la question du whale watching et d'asseoir les bases d'une collaboration renforcée avec ACCOBAMS ;
 - la réunion organisée par MIRACETI (fusion du GIS3M, de Souffleur d'Écume et du GECM) le 3 novembre 2020 destinée aux opérateurs certifiés "HQWW@", sur la restitution des résultats de l'étude sur le whale watching réalisée par Souffleurs d'Écume et le bureau d'études VertigoLab ;
 - le comité d'évaluation annuel de la marque HQWW@ le 13 novembre ;
 - la restitution des travaux d'Alizé Lamarche, stagiaire à l'OFB sur le whale watching, le 20 novembre : restitution des travaux de recensement et de caractérisation de l'activité sur les façades métropolitaines Atlantique et Manche-Mer du Nord, restitution des entretiens concernant l'évolution de l'encadrement des activités en France métropolitaine et départements d'outre-mer et réflexion sur la communication à faire auprès des opérateurs commerciaux sur les travaux menés par l'Office français de la biodiversité.
 - Présentation de la plateforme share point sur le bruit sous-marin par le MTE, le 15 juin.
 - Projet SOMMOM - Mise en réseau des acteurs de l'encadrement du whale watching dans les territoires français d'outre-mer, le 20 octobre.

VI. PERSPECTIVES 2021

- **S'agissant de la charte de partenariat Pelagos avec les communes**

- Organiser les cérémonies de signature des chartes pour Villeneuve-Loubet qui a délibéré en 2017 et Brando, qui a délibéré en 2018. Ville di Pietrabugno souhaite également une signature officielle en sus de la signature à distance. Les dates prévues en 2020 ont dû être reportées compte tenu du contexte sanitaire.
- Poursuite de l'animation du réseau : appui pour l'organisation de manifestations (mise à disposition d'outils de sensibilisation élaborés par Pelagos), veille sur les différentes initiatives conduites dans le cadre de la Charte, organisation de réunions ou de formations à l'attention des personnels des communes, etc.
- Poursuite du processus de renouvellement de la Charte par l'évaluation des communes ayant signé depuis plus de 2 ans.



- Toutes les communes des Alpes-Maritimes sont signataires de la Charte de partenariat, de même que 3 EPCI sur les 4 du département, aussi l'équipe d'animation française prendra attache auprès de la communauté de commune de Sophia Antipolis pour lui présenter le Sanctuaire Pelagos.

• Dans le Var, les communes de Bormes-les-Mimosas, Gassin, Cogolin et Fréjus n'ont pas encore délibéré mais des contacts ont été pris, en 2019, pour la commune de Bormes-les-Mimosas et en 2020 pour celle de Fréjus.

De plus, la Métropole Toulon Provence Méditerranée a délibéré en faveur de son adhésion à la Charte. Pelagos sort de ses frontières car seule la commune d'Hyères est incluse dans le périmètre du Sanctuaire Pelagos. Cela permettra de toucher des communes comme Toulon, avec un port important. Un autre EPCI du Var a également montré de l'intérêt à adhérer.

• En Corse, l'évolution du nombre de communes signataires passera forcément par un engagement des intercommunalités et un renforcement des liens avec les partenaires locaux.

• Il n'est pas envisagé d'action particulière pour pousser à l'adhésion des communes, d'autant que la multiplication des partenaires fait augmenter la charge de travail de l'équipe d'animation dont les effectifs sont en baisse.

• En plus des signatures des nouvelles communes ou regroupement de communes et de la mise en place du relationnel avec ces nouveaux partenaires, l'équipe d'animation essaiera de résorber le retard pris depuis 2018 sur l'évaluation des communes signataires, qui n'a pas été facilité par la crise sanitaire de l'année 2020.

- **Autres actions envisagées**

• Poursuite de l'actualisation du Site Internet en lien avec le Secrétariat permanent.

• Engagement du nouveau programme de recherche triennal en lien avec le Ministère et lancement de l'appel à propositions de partenariats scientifiques Pelagos.

• Mise en œuvre de la nouvelle convention triennale 2021 – 2023 avec le MTE.

• Formation des services opérationnels de l'État, dont le personnel du CrossMed.

- **S'agissant des rendez-vous nationaux**

Le 7^{ème} Comité National du Sanctuaire sera organisé à l'automne 2021 pour répondre à la volonté des participants de se réunir annuellement. Il se déroulera en Corse pour que les réunions du CNS tournent sur chacun des départements inclus dans le Sanctuaire. Le programme de recherche 2020 - 2023 devrait être présenté à cette occasion.

Le Mémoire d'entente (MOU) avec AGOA devrait permettre de décliner de nouvelles actions conjointes. Les échanges entre les deux équipes d'animation devraient encore augmenter en 2021 car la volonté commune et l'utilité de collaborer se confirment d'année en année.



- **Sur le plan international**

Dans le cadre du projet Interreg MED MPA Networks, les échanges en bilatéral avec l'AMP de Portofino sont prévus au printemps 2021, si la crise sanitaire autorise les déplacements. Dans le cas contraire, ils seront organisés en ligne.

Le Congrès mondial de l'IUCN prévu à Marseille est reporté en septembre 2021 suite à la pandémie. La participation de l'équipe d'animation aura pour objectif de tenter d'inscrire des thématiques « mammifères marins » à cette occasion et de mettre en valeur le Sanctuaire. Cette rencontre sera aussi l'occasion d'échanger sur le projet de ZMPV.

L'équipe d'animation participera au Forum des gestionnaires d'AMP méditerranéennes organisé par MedPAN à Monaco mais dont la date n'est pas encore connue.

Présidence (Alain Barcelo) du Comité Scientifique et Technique de Pelagos. Marion Peirache fera partie de la délégation française. Ce prochain CST marquera le passage de relais de la présidence à Monaco.

L'équipe sera mobilisée pour participer aux travaux de la Conférence des Parties. L'année 2021 sera aussi marquée sur le travail à réaliser pour finaliser le nouveau plan de gestion de l'Accord Pelagos.

* * *